

SEANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2013

Président : M. Philippe MARTIGNANO
Vice-présidente : Mme Nathalie VERGAIN
Secrétaire : Mme Carole ESTOPPEY
Membres : Mme Lucia BARBEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Dominique PERRIN

Sont présents :

M. Cedric ANNEN, M. Damien BONFANTI, M. Alessandro CALABRESE, M. Yves FAVRE, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, M. Roger GOLAY, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI

Excusés :

Mme Vally CARTER, M. Michel DEDERDING, M. Christian FLURY, Mme Bénédicte MARMY, M. Cédric VINCENT

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
M. François BAERTSCHI,
M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2013
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission des sports - Séance du 31 octobre 2013 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU
 - a) Visite du centre sportif des Evaux et présentation du nouveau directeur, M. GOMES p. 933 Information
 - b) Approbation des nouveaux statuts de la Fondation des Evaux p. 934 Arrêté
 - c) Divers
- 7) Motion du groupe socialiste « Aînés et nouvelles technologies » p. 936 Motion

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

- 8) Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 9 octobre 2013 - Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
- a) Présentation du projet d'interface de la gare du CEVA Carouge-Bachet **p. 940** **Information**
 - b) Présentation du projet de tram St-Julien et de la gare des Palettes **p. 941** **Information**
 - c) PLQ Surville – Présentation des conventions avec les promoteurs **p. 943** **Information**
 - d) Divers
- 9) Commission des affaires sociales- Séance du 30 octobre 2013 -
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**
- a) Attribution des logements de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) **p. 944** **Information**
 - b) Résolution du groupe MCG « Création d'un espace / parc public aux Morgines » **p. 946** **Information**
 - c) Résolution du groupe socialiste concernant la loi du 17 mai 2013 modifiant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29 – 10636) **p. 947** **Information**
 - d) Divers
- 10) Commission de l'environnement et du développement durable –
Séance du 10 octobre 2013 - Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY**
- a) Achats responsables : présentation de la problématique par Mme Véronique DIEBOLD, Service cantonal du développement durable **p. 948** **Information**
 - b) Agenda 21 : thématiques prioritaires pour 2013-2014 **p. 949** **Information**
 - c) Création de quatre points de récupération dans le quartier des Pontets et agrandissement du point de récupération du Bachet – Crédit d'investissement (Fr. 512'000.--) **p. 949** **Arrêté**
 - d) Divers
- 11) Propositions individuelles et questions** **p. 950**
- 12) Questions du public**

M. MARTIGNANO : Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères municipales, bonsoir. Bienvenue à notre séance du 14 novembre 2013.

Je salue la présence de M. François LANCE, Maire, M. François BAERTSCHI et M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs, Mme CRISAFULLI, secrétaire, Messieurs et Mesdames les chefs de service, la presse et le public.

J'excuse Mme CARTER et M. DEDERDING. M. FLURY et M. VINCENT sont soit en retard, soit excusés, cela dépend de l'heure à laquelle ils finissent leur séance.

Mme VERGAIN : Mme MARMY est également excusée, car elle est malade, mais elle essayera de venir plus tard.

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. MIZRAHI : je ne sais pas si c'est le bon moment, mais j'aimerais annoncer des rocares au sein des commissions pour le groupe socialiste :

- Mme PENTZKE est remplacée par M. MANCINO à la Commission de l'administration;
- M. MANCINO est remplacé par Mme PENTZKE à la Commission de la culture;
- M. MARTIGNANO est remplacé par Mme PENTZKE à la Commission des sports;
- M. MARTIGNANO me remplacera également à la Commission de l'aménagement.

Mme VERGAIN : étant donné que Mme MARMY est souffrante, mais qu'elle essaiera de venir à la fin de la séance, on aimerait reporter le point 6), pour lequel elle doit lire un rapport, au point 10).

M. MARTIGNANO : quelqu'un voit-il une objection à cela ? Ce n'est pas le cas. Donc, le point 6) devient le point 10).

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteure.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. MARTIGNANO : vous aurez remarqué que ce soir, dans cette salle, il y a deux enfants. Ce qui est normal puisque c'est la journée « Futur en tous genres ». Ils vont donc passer un petit moment avec nous pour voir comment, nous, adultes, nous nous comportons dans ce Conseil municipal.

Au nom du Conseil municipal, je présente toutes nos condoléances à Mme GOMEZ pour le décès de sa maman.

Nous avons reçu une lettre de M. Christian HAAS, Président de l'association des habitants des maisons ouvrières, qui concerne le plan de site des maisons ouvrières du Petit-Lancy. Nous vous en donnons la lecture :

« Monsieur le Président du conseil municipal, Monsieur le Conseiller administratif, par Arrêté du 9 octobre 2013, le Conseil d'Etat a approuvé le plan de site des « Maisons ouvrières du Petit-Lancy » !

Comme rappelé dans le communiqué de presse officiel, l'approbation de ce plan de site concrétise une procédure initiée par les habitants en 2009 et engagée et soutenue depuis 2010 par les autorités lancéennes.

Ce plan de site reconnaît l'identité de ce quartier qui représente le premier témoignage d'une époque importante de l'histoire du logement social à Genève. Il a notamment inspiré la création des cités ouvrières qui ont ultérieurement vu le jour dans ce canton.

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

Au moment où Lancy connaît de nombreux projets de développement, votre soutien et cette reconnaissance par le Conseil d'Etat de ce périmètre témoignent aussi de la cohérence de nos autorités, puisque dans le plan directeur communal de Lancy de 2008, l'intérêt des maisons ouvrières du Petit-Lancy était déjà clairement identifié.

Le comité de l'association des habitants des maisons ouvrières tient à vous adresser ses remerciements pour l'implication déterminante des autorités et des services concernés de la Ville de Lancy.

Une fête de quartier sera organisée au printemps 2014, et je me permets, au nom du comité, de vous informer d'ores et déjà que les autorités lancéennes seront bien évidemment invitées à y participer.

En vous adressant mes plus cordiaux messages, je vous prie de bien vouloir donner connaissance de ce courrier aux membres du conseil municipal, respectivement aux conseillers administratifs.

Christian Haas, président de l'association »

M. MARTIGNANO : il n'y a pas d'autres communications.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : vous avez trouvé sur vos places un étui pour IPAD. Ce petit cadeau est le fruit d'une opération originale de récupération de bâches publicitaires utilisées par la commune, régulièrement accrochées à la cheminée de la piscine Maignac.

Vous vous souvenez certainement des bâches annonçant l'événement Tuttisports, celles rappelant les jours de marché ou celles souhaitant de joyeuses fêtes aux habitants. Ces supports de promotion éphémères ont aujourd'hui une deuxième vie.

Grâce au travail minutieux des couturières de l'entreprise sociale Label Bobine, une collection d'articles pratiques, modernes et aux couleurs de Lancy, a été confectionnée. Label Bobine est un atelier de réinsertion professionnelle destiné aux femmes en situation difficile, géré par l'association SOS-Femmes. Cette belle collaboration, ainsi que l'idée première de recyclage des bâches, symbolisent parfaitement l'axe social et environnemental de notre Agenda 21.

Cette première édition limitée compte une petite centaine de sacs, de tailles et coloris variés, et sera utilisée comme cadeaux protocolaires et vendus au prix coûtant aux collaborateurs intéressés.

Nous espérons que vous apprécierez cette petite attention et l'opération dans sa globalité !

J'aimerais rappeler une nouvelle fois que la Commission de l'administration révisé actuellement le statut du personnel qui devra être voté lors de la séance du mois de décembre. Afin de faciliter sa consultation, le statut amendé après chaque séance est à disposition sur l'intranet et tous les Conseillers municipaux peuvent poser des questions concernant ce statut. Je vous rappelle encore que la prochaine séance de la Commission de l'administration est fixée au 20 novembre.

Séance ordinaire du 14 novembre 2013**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

**6) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 31 octobre 2013 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

a) Visite du centre sportif des Evaux et présentation du nouveau directeur, M. GOMES

M. MATHIEU présente le sujet : en préambule, les membres de la commission ayant déjà visité les Evaux et la nuit étant déjà tombée, la visite n'est pas jugée nécessaire.

Profitant de la nécessité de changement de statuts de la Fondation des Evaux, la commission auditionne M. GOMES, nouveau directeur du centre sportif.

De formation commerciale, M. GOMES a une riche expérience autant au niveau management, qu'au niveau social et sportif.

Il estime que la Fondation des Evaux a un potentiel de développement considérable qu'il désire mener dans trois directions :

- La nature
- La détente et le loisir
- Le sport

Tout est pour lui affaire de respect et de communication. En effet, les accès aux Evaux sont restreints et suscitent donc des mécontentements de la part des riverains. Axant son action sur la rencontre des associations d'habitants proches, soutenue par une campagne Facebook, M. GOMES pense avant tout que la sensibilisation de tous permettra aux Evaux de donner leur pleine mesure : l'alliance du loisir familial, de la pratique sportive et du respect de la nature.

Deux axes de développement sont en chantier :

- La facilitation des accès
- L'amélioration des infrastructures. Sur ce point, un effort a déjà été fait au niveau des jeux pour enfants dont la fréquentation a quadruplé depuis.

Sur le plan organisationnel et administratif, M. GOMES œuvre pour la mise en place de procédures et directives permettant au Centre sportif d'être plus efficient.

Les 18 professionnels représentant une petite dizaine de métiers travaillent dans trois zones d'activités :

- Le secteur environnement et infrastructure
- Le secteur maintenance des bâtiments
- Le secteur administratif

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

Ce personnel, souvent polyvalent, est motivé, et grâce à une politique de formation continue personnalisée, il peut effectuer une grande quantité des missions de la fondation. Il est épaulé à la belle saison par des jeunes temporaires qui s'occupent par exemple du petit train des Eaux ou de la mise à disposition de karts à pédale. La fondation engage un apprenti, M. GOMES souhaite passer à trois dans trois corps de métiers différents. Sur ce point, il est également suivi par les gens de terrain.

b) Approbation des nouveaux statuts de la Fondation des Eaux
=====

M. MATHIEU présente le sujet : historiquement, le personnel de la Fondation des Eaux a le statut des collaborateurs de la Ville d'Onex. En plus de devoir clarifier ce statut, le risque de devoir payer de la TVA sur ces salaires est d'actualité. Enfin, la nouvelle caisse de pensions CAP autorise l'affiliation du personnel de fondations liées aux communes genevoises.

Tout concordait à rendre la fondation autonome quant à la gestion de son personnel. Les statuts ont donc été changés et toilettés afin de mieux correspondre aux missions actuelles de la fondation.

Le personnel n'est en rien prétérité.

Consensus approuvé par les cinq magistrats des communes fondatrices, ces nouveaux statuts doivent encore être validés par les cinq conseils municipaux et adoptés par le Grand Conseil.

En termes d'agenda, les quatre communes suburbaines se prononceront d'ici fin janvier, la Ville de Genève lors du printemps 2014. L'adoption par le Grand Conseil devrait intervenir à fin 2014 début 2015.

Si les arrêtés peuvent diverger sur la forme selon les règlements municipaux en vigueur, les statuts votés seront rigoureusement les mêmes. Il faut l'unanimité des cinq communes pour que la procédure suive au Grand Conseil.

Nous examinons le texte et obtenons les réponses suivantes :

- La clé de répartition du financement n'est pas dans les statuts, ce qui permet un changement sans la lourde procédure que nous vivons actuellement. La clé de répartition est de la compétence des magistrats et elle est validée par notre Conseil municipal lors du budget ou de l'inspection des comptes.
- M. Michael KLEINER, représentant de l'Etat propriétaire des terrains, a réorienté sa carrière professionnelle. L'Etat va nommer un nouveau représentant.
- Le changement des statuts représentera un mi-temps supplémentaire pour la gestion des affaires ressources humaines.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. RENEVEY : j'ai une toute petite modification a apporté à ce très bon rapport. Il ne s'agit pas de cinq magistrats qui ont voté ce changement de statuts puisqu'il y a cinq magistrats au Bureau de la Fondation des Eaux. Là, c'est le Conseil de fondation qui a voté à l'unanimité, qui comprend plus de cinq magistrats et c'est en fonction de la répartition du poids des subventions des différentes communes.

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

Donc, c'est le Conseil de fondation qui comprend plus de personnes que ces cinq magistrats du Bureau qui a voté à l'unanimité.

M. FRANCIOLI : vu que la modification des statuts ne lèse pas le personnel des Evaux et laisse une certaine souplesse, le groupe MCG approuvera ces statuts.

L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

c) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet :

Les Evaux

- M. GOMES explique que certains des anciens courts de tennis ont été supprimés vu la baisse de la demande. Ils sont remplacés par des terrains de beach volley et une zone de verdure.
- Même si l'entrée des Evaux est en zone forêt, des leds pourraient être installées pour rendre l'accès de nuit plus praticable.

Chiffres

- L'emprunt de Fr. 120'000.— du FC Grand-Lancy a été intégralement remboursé.
- La piscine a enregistré 130'000 entrées (excusez mon approximation, pour être exact il s'agit de 129'999 entrées). Compte tenu d'un mois de juin pourri, cette fréquentation est réjouissante.

Satisfaction

- Tuttisports a connu une belle fréquentation.
- Les 150 chèques sportifs ont obtenu acquéreur en 14 mois.
- 312 élèves lancéens sont inscrits au programme santé escalade.
- Les élèves des Palettes bénéficieront d'une initiation au judo parrainée par le médaillé olympique Sergei ASCHWANDEN.
- Le Lancéen de février 2014 sera exclusivement dédié aux sports.

Félicitations

- William WINRAM a décroché le record du monde de plongée le 25 mai dernier.
- Le ZZ Lancy est champion suisse en M15 et M18
- Johan NICKLES est champion suisse de tennis des moins de 16 ans et a remporté un tournoi en Lettonie.

Sport et société

- Le délégué au sport se renseignera sur une opération de l'association des villes suisses de sports sur le thème du sport et de l'homophobie qui devrait voir le jour à l'occasion des JO de Sotchi.

Séance ordinaire du 14 novembre 2013**7) MOTION DU GROUPE SOCIALISTE « AINÉS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES »**

« Considérant que :

Un certain nombre d'ânés rencontrent des difficultés face à l'utilisation des nouvelles technologies (utilisation des automates, paiements en ligne, paiements par carte, paiements par ordre de virement, etc)

Le prélèvement de sommes importantes d'argent liquide pour effectuer des paiements en se rendant personnellement à un guichet de poste présente des risques pour la sécurité des ânés

Tous les ânés ne disposent pas d'un ordinateur et d'un accès internet à domicile ou ont peur d'effectuer certaines opérations seuls

La fermeture progressive d'établissements postaux ou leur déplacement dans des zones géographiques en développement contraint de nombreux ânés à des déplacements plus importants pour rallier un guichet postal

Le Conseil municipal de la commune de Lancy, siégeant le,

INVITE

Par OUI, Abstentions, Non

Le Conseil administratif à :

Mettre en place des actions de sensibilisation, d'apprentissage et d'utilisation encadrée des nouvelles technologies (utilisation des automates courants tels ceux délivrant les billets de transports publics ou d'établissements bancaires, utilisation des paiements en ligne, par carte bancaire ou par ordre de virement, etc...) pour les ânés

Mettre à disposition des ânés de Lancy des lieux avec des ordinateurs équipés d'accès à internet et disposant d'un encadrement de type permanence afin de leur permettre d'effectuer leurs transactions en toute sécurité

Mettre en œuvre un tel dispositif en priorité, soit dans un délai de 6 mois, au Petit-Lancy, compte tenu de la fermeture de la Poste des Ormeaux, d'étendre par la suite le dispositif au reste de la commune et de rendre compte régulièrement à la Commission sociale du Conseil municipal du développement de celui-ci ».

Mme GOMEZ : tout le monde se souvient des différents débats qu'il y a eus dans ce Conseil suite à la fermeture de la poste du Petit-Lancy - il y en a eu un notamment il y a deux sessions en arrière - avec un certain nombre d'ânés qui disaient leurs difficultés et leurs craintes à pouvoir effectuer leurs paiements et comment. Même si effectivement certaines démarches initiées par la poste et la mairie n'ont pas trouvé « acquéreur » de ce type d'accompagnement, je crois que le problème se pose de manière beaucoup plus large, le fait qu'un certain nombre d'ânés ne sont pas à l'aise avec toute une série de technologies à l'heure actuelle, avec lesquelles vous et moi sommes plus habitués. Ils se retrouvent largués avec des moyens pour effectuer les démarches courantes difficiles pour eux, sans aide et notamment pour des personnes qui sont éventuellement seules, sans famille. Cela commence à devenir un peu difficile d'autant plus s'ils ont des difficultés à se déplacer, avec une locomotion difficile ou avec des moyens auxiliaires.

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

C'est pour cette raison que le groupe socialiste vous propose cette motion. Cette dernière n'a pas pour but de solutionner toutes les problématiques une par une, mais de donner une opportunité à des personnes, dans un lieu encadré, de pouvoir s'habituer, connaître peu à peu les nouvelles technologies et pouvoir les utiliser pour effectuer leurs paiements - c'était suite à la disparition de la poste du Petit-Lancy - mais également s'habituer à l'utilisation d'automates. Cette visée est plutôt formative et permet aussi dans un lieu encadré, sécurisé, à des personnes qui ont des questions au moment où elles font leurs paiements ou décide de faire certaines actions avec ces nouvelles technologies, de pouvoir les poser. C'est en effet souvent la crainte de pouvoir utiliser ces nouvelles technologies qui les retient à la maison.

Ce moyen permettrait à un certain nombre de personnes de ne pas se mettre en danger en allant retirer des sommes importantes à la banque ou à la poste pour aller faire leurs paiements et de pouvoir le faire directement, en sécurité, depuis un lieu protégé, soutenu.

Voilà pourquoi le groupe socialiste vous demande d'accepter cette motion.

M. PYTHON : c'est une excellente idée. Il était question, d'après ce que j'avais compris d'ouvrir le local de la poste pour créer ce local informatique pour les aînés, mais d'après ce que j'ai compris c'est la Coop qui le reprend.

L'idée est excellente, mais qui va former les personnes âgées sur ces nouvelles technologies ? De plus, il ne faudra pas que le formateur fasse lui-même les paiements.

On se demandait s'il ne fallait pas renvoyer cette motion en commission pour être étudiée. Si on l'envoie directement au Conseil administratif, qui va faire ce travail d'étudier la faisabilité de cette motion ?

Mme VERGAIN : la motion du groupe socialiste est tout à fait adéquate en ces temps où les bureaux de poste de notre commune ferment les uns après les autres. En effet, étant aux premières loges, je sais que l'annonce de la fermeture de la poste des Ormeaux a été interprétée par les habitants comme une mauvaise blague. Le personnel de celle-ci était très compétent et à l'écoute de la population. Ils aidaient autant les plus jeunes que les seniors.

Il a certes été déplacé, mais premièrement dans un quartier excentré de notre commune et surtout avec une gestion totalement électronique qui ne rend service ni aux habitants ni aux commerçants.

Mais qu'en est-il de nos seniors depuis cette fermeture ?

Les seniors ont tendance à prendre le tram pour se rendre à la poste de Lancy-Onex où un certain nombre de banques sont présentes dans un périmètre raisonnable.

Ces banques proposent, à la demande des utilisateurs, une aide personnalisée pour les personnes qui veulent se familiariser avec les nouvelles technologies tels que les paiements par carte, paiements en ligne, ainsi que les ordres bancaires.

Le service social propose quant à lui un soutien administratif à toute personne qui en fait la demande auprès de celui-ci.

Il propose un soutien de gestion administrative, qui permet aux demandeurs de pouvoir recevoir toutes les explications nécessaires pour apprendre à se familiariser avec les nouveautés dans le secteur des finances. De ce fait, les personnes qui demandent ce service doivent avoir entièrement confiance en leur interlocuteur, celui-ci rentrant directement dans leur intimité.

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

Le groupe PDC est sur le principe en adéquation avec la motion proposée, mais il tient à vous faire remarquer que des structures d'aides sont déjà en place soit dans le secteur privé, soit dans le secteur communal. Un tel service demanderait que l'on engage un grand nombre de personnel rémunéré, car quand il s'agit d'effectuer des transactions financières, il ne nous semble pas opportun de faire appel à des bénévoles.

Par conséquent, le groupe PDC demandera le renvoi en commission des affaires sociales.

M. ANNEN : le groupe PLR ne fera pas de redite sur ce que ma préopinante vient de dire. Il est clair que cette motion tombe à pic car cela concerne des problèmes actuels pour les personnes du troisième âge. Je trouve juste que l'on manque un peu d'efficacité. Je rappellerai qu'on a déjà une association présente dans la commune, l'association VIVA, qui fait déjà beaucoup de choses pour les personnes âgées et qui aurait pu aussi – je ne sais pas si cela a déjà été fait – être incluse dans ce projet.

Nous soutiendrons également le renvoi en Commission des affaires sociales pour qu'il y ait un affinement et un regroupement des forces en présence et que l'on arrête de se disséminer un peu partout, pour faire un état des lieux et que la Commission des affaires sociales puisse en discuter et préparer un projet un peu plus affiné et précis.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : cela tombe bien comme transition, merci M. ANNEN pour cette transition sur l'association VIVA. Ceci dit, je parle en tant que représentante de ce Conseil et des Verts. On a trouvé ce projet extrêmement intéressant. Travaillant avec des personnes âgées professionnellement, je pense qu'il est extrêmement important que les pouvoirs publics se saisissent des difficultés auxquelles les personnes âgées se trouvent de plus en plus confrontées du fait des nouvelles technologies, du fait des aménagements du territoire aussi. Et cette motion entre bien dans ce cadre-là.

Ceci étant, je n'aimerais pas qu'elle se limite à cela, mais que l'on garde une oreille pour d'autres problématiques qui sont notamment l'utilisation des nouveaux distributeurs TPG, Mme GOMEZ évoquait les difficultés d'utilisation des automates. Je trouve que quand on est déjà dans un âge moyen et à peu près en possession de ses compétences cognitives, on n'est pas forcément à l'aise devant ces outils. Donc, à plus forte raison quand on est plus âgé, c'est un sacré problème, mais il y a aussi de sacrés problèmes au niveau de l'aménagement urbain. Il y a un point qui m'a été rapporté par de nombreux aînés qui ne dépendent pas directement de la commune, qui est le problème du temps de traversée des routes. Par exemple, au Petit-Lancy, il y a de plus en plus d'aînés qui n'ont pas le temps de traverser la route au niveau de la place des Ormeaux et qui, du coup, vont devoir aller plus loin, soit du côté de la Coop, soit du côté de la salle communale. Pour des gens à mobilité réduite, cela peut vraiment créer des problèmes.

C'est toute une série de réflexions qu'il faut qu'on ait en tête pour garder un environnement qui soit adapté aux aînés, sachant qu'on est tous en train de vieillir et que l'on sera de plus en plus nombreux à vieillir. Donc préparons nos arrières, mes amis !

Pour en revenir à la motion, je pense que ce qui a été évoqué dans la présentation de Mme GOMEZ a bien mis en évidence l'importance de la présentation, la sensibilisation de l'information. Il est vrai que la population âgée a beaucoup de réticences par rapport à ces outils-là.

M. ANNEN a posé la question par rapport à l'association VIVA et son implication dans ce projet ; faute de temps et de moyens aussi, on ne peut pas tout faire, donc on n'est pas directement dans ce champ, même s'il y a eu beaucoup de demandes pour cela. Ceci étant, on

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

travaille actuellement, dans le cadre d'un projet européen, sur des adaptations de tablettes pour les personnes âgées. On a fait toute une série de sondages auprès de la population qui montre à quel point les gens sont réticents et ont peur de l'intrusivité de ce genre d'outil. Là il y a vraiment tout un travail de réflexion pour qu'il n'y ait pas trop d'intrusion dans la vie des gens.

Pour ce qui est de l'apprentissage de l'utilisation, je pense que l'idée, c'est quand même de rendre les gens autonomes, de mettre un lieu à disposition, mais de rendre les gens autonomes, et là il y a des gens qui sont formés à ce genre d'apprentissage. L'université de Genève a mis sur pied, il y a trois ans, une maîtrise avancée de psychogérontologie appliquée, ce sont typiquement des gens qui réfléchissent à comment faciliter la vie quotidienne des personnes âgées dans la communauté et donc, on a ce genre de compétences. Les deux personnes qui actuellement travaillent à VIVA notamment sont dans cette filière.

Je ne veux pas tirer la couverture qu'à VIVA, il existe sur la commune d'autres associations qui sont impliquées dans l'apprentissage de l'informatique aux aînés, il y a également un projet avec l'Agenda 21 par rapport plus spécifiquement à la mobilité et à l'apprentissage des automates, je pense qu'il serait intéressant que le Conseil administratif examine le tissu existant pour évidemment créer des synergies et optimiser la mise en œuvre de cette proposition.

Le dernier point qui me semble important, c'est la centralité de ces services. Vous avez évoqué la place des Ormeaux. Evidemment il y a eu la disparition de la poste. Par ailleurs, c'est un lieu intéressant du fait de son accessibilité par les transports publics. Je pense que quand il faudra réfléchir au Grand-Lancy ou d'autres quartiers, ce seront effectivement des réflexions qu'il faudra mener sur une proximité immédiate d'arrêts des transports publics. On est avec une population qui n'a pas seulement un accès restreint à l'informatique, et ce n'est pas forcément des réticences personnelles, mais cela peut être des questions de coûts aussi. Pour une personne âgée qui est à l'AVS, d'avoir des abonnements à Internet, cela peut représenter un surcoût qu'elle ne peut pas forcément assumer. Donc il faut qu'on réfléchisse bien à l'implantation de ces services-là.

Tous ces points sont à réfléchir et je serai aussi d'avis - je parle en mon nom, je n'ai pas consulté mon groupe sur la question du renvoi en commission - que cela le mérite.

Mme GOMEZ : j'ai bien entendu qu'une majorité des groupes souhaite un renvoi en commission, on ne s'y opposera pas au niveau du groupe socialiste. Toutefois, je pense qu'un renvoi au Conseil administratif alors qu'il a un travail à effectuer là-dessus, c'est-à-dire de définir quels sont les moyens possibles serait plus opportun. La motion invite à ce qu'on veut grosso modo, c'est-à-dire qu'il y ait une information et de l'aide à ces personnes. Comment le faire avec quelles associations fédérées pour le faire ? C'est le travail de l'administration et du Conseil administratif et non de la commission.

Si l'on veut renvoyer cela à la commission, on ne s'y opposera pas, mais je pense que ce travail-là doit être effectué par l'administration municipale pour que, le cas échéant, la commission puisse se prononcer. Mais on ne met pas la commission avant que l'administration municipale puisse effectuer son travail. D'où le renvoi plutôt au Conseil administratif pour qu'il effectue un projet et comme le dit la motion qu'il rende compte à la Commission des affaires sociales. Je pense que ce serait beaucoup plus adéquat.

M. BAERTSCHI : je partage l'avis de la dernière personne qui s'est exprimée car j'ai un peu peur qu'en renvoyant à la Commission, on fasse un peu les mêmes choses qui se disent ici. Chacun à un avis sur la chose et chaque avis est intéressant. Si on redit les mêmes choses qu'ici, on ne sera pas plus avancé à l'issue de la Commission des affaires sociales, il faudra de toute

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

façon que l'administration fasse son travail. Donc, si vous voulez l'envoyer en Commission des affaires sociales, cela va, pour moi, retarder un peu, parce que le travail devra de toute façon être fait. Le Conseil administratif est prêt dès ce soir à faire ce travail si vous le désirez, mais si vous voulez que cela reparte en commission des affaires sociales, je crains que cela retarde un peu plus.

M. ANNEN : je suis juste un peu surpris par cette démarche. A partir du moment où l'on renvoie à la Commission des affaires sociales, j'imagine bien que ce n'est pas pour rediscuter de cette motion mais pour analyser un travail fait par le Conseil administratif. C'est surtout dans cet objectif-là que nous soutiendrons un renvoi à la commission et non pour retarder quoi que ce soit. Il me paraît évident que si on renvoie en commission, ce n'est pas pour rediscuter de ce qu'on vient de discuter aujourd'hui parce que, a priori, on est tous d'accord là-dessus. Je pense que c'est assez important, chacun a fait des recherches, de notre côté on en a fait aussi, dans le privé il y a déjà des possibilités de le faire. Pour notre cas, nous soutiendrons un renvoi en commission.

M. PROGIN : je pense que ce n'est pas parce que l'on renvoie en commission que le Conseil administratif ne peut pas travailler dans l'intervalle et présenter quelque chose à la commission.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : M. ANNEN je n'ai peut-être pas bien compris ce que vous dites, mais vous dites qu'en commission, on est là pour examiner le travail qu'a fait le Conseil administratif, alors pourquoi ne pas le laisser se pencher sur le projet et le reprendre en Commission des affaires sociales ? Cela me semble assez logique. Quitte à ce que l'on propose des aménagements à ce moment.

Mme GOMEZ : juste une précision. Si l'on renvoie ce soir la motion à la Commission des affaires sociales, c'est la motion qui est discutée à la Commission des affaires sociales, ce n'est pas le travail qui est effectué par le Conseil administratif.

Si le vote de ce soir est de renvoyer en commission, cela veut dire que la motion n'est pas votée, elle sera étudiée en tant que motion à la Commission des affaires sociales et reviendra en plénière pour être votée. C'est l'ordre des choses.

Si ce que l'on veut, c'est que le Conseil administratif travaille et puisse avancer là-dessus, il me semble que ce n'est pas le bon moyen, mais on ne s'y opposera pas.

M. MARTIGNANO : nous allons voter le renvoi à la Commission des affaires sociales.

Le renvoi de la motion à la Commission des affaires sociales est accepté par 17 oui, 10 non, 2 abstentions.

**8) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 9 octobre 2013 –
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**

a) Présentation du projet d'interface de la gare du CEVA Carouge-Bachet
=====

Mme RICHERT présente le sujet : il s'agit d'un avant-projet, il peut être remanié encore pendant un an.

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

La commission reçoit MM. BOITOUZET et VIALA respectivement de la DGM et du Département de l'urbanisme qui travaillent en lien pour l'élaboration de ce projet.

Un comité de pilotage chapeaute ce groupe de réflexion formé par les magistrats du Canton en charge de l'urbanisme, de la mobilité et de l'intérieur ainsi que des magistrats des communes concernées. Ce comité s'est déjà réuni six fois. Des directions de projet seront définies ensuite dont celle concernant le projet du Bachet.

Le périmètre de réflexion est délimité par la route des Jeunes, la route de St-Julien et l'avenue Eugène-Lance.

Le projet se constitue de deux accès : l'un en direction du stade que l'on appellera l'accès Praille et un autre accès que l'on appellera Bachet, qui est plus en direction du bâtiment des TPG, en direction du grand projet Chapelle-Gui et du projet qui est en train de se terminer la Chapelle-Les Sciers.

Cette réflexion s'est faite aussi en perspective des liaisons qui devront se faire vers la Praille, le stade, liaison souterraine entre les deux accès, liaison vers le projet de la Chapelle-Gui qui est en train de se faire, Chapelle-Les Sciers qui est en train de se terminer et un projet vers le Trèfle-Blanc avec la patinoire éventuellement ou une cité de la santé ; enfin, une liaison vers la Praille-Acacias-Vernets.

La halte comprendra un aménagement paysager qui vient en continuité avec la promenade des Crêtes, un espace de rencontre avec des aménagements urbains. Cet aménagement est en pente douce qui amène vers la halte. Il se trouve également un espace qui permet d'accéder plus vite aux arrêts TPG sur la route des Jeunes. Et la passerelle qui sera reconstruite de manière à être en lien avec le passage inférieur pour accéder à la halte.

Du côté de l'accès Bachet, les usagers vont se diriger soit vers l'accès aux quais pour les trams et les bus soit vers une station vélos avec gardiennage pour récupérer leur vélo ou louer un vélo ou encore faire leurs courses car il y aura un espace commercial. Il y aura également une station de taxi.

b) Présentation du projet de tram St-Julien et de la gare des Palettes

=====
Mme RICHERT présente le sujet : la commission reçoit MM. ALLEGRA du bureau Trafitec, FOURNIER et CORRENTI, respectivement architecte et ingénieur civil du groupement Lien, ZURBRUGG des TPG, TETTAMANTI de la DGM, DUBS et GAUTHEY du Département de l'urbanisme et DUBOIS du service des travaux et constructions de Lancy.

Il nous est expliqué que le tracé retenu pour cette nouvelle ligne, après une étude d'évaluation, est celui qui permet de desservir le maximum de personnes. L'état d'avancement des études permet d'apporter un certain nombre d'informations avec des variantes, des choix devront être faits sans que l'on informe la commission des délais impartis. Les études se sont faites dans le contexte du plan directeur de quartier des Semailles.

Le tracé prévu passera par la route de Base, traversera les Cherpines, rejoindra le secteur zone industrielle de Plan-les-Ouates, passera au-dessus de l'autoroute par un ouvrage d'art (qui devra être réalisé), rejoindra la douane de Perly, entrera dans le territoire français et accèdera au terminus, la gare de Saint-Julien.

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

Plusieurs P+R seront aménagés. La gare de Saint-Julien devient un pôle d'échange multimodal avec connexion avec train, tram, bus et un P+R. Un autre P+R est prévu à proximité de l'autoroute avec une connexion avec l'arrêt « En Louche ». Un autre P+R au Trèfle-Blanc et un P+R prévu au Bachet.

L'espace imparti pour le tram va concerner la partie proche du nouveau quartier. Les deux voies de tram vont s'enfiler le long du chemin des Palettes, vont contourner pour entrer sur l'avenue Curé-Baud, aussi le long du parc En Sauvy et du terrain d'aventure qui sont sauvegardés entièrement, un arrêt est prévu à l'avenue Curé-Baud. On arrive également à conserver la zone centrale avec l'arborisation et ensuite il file vers la route de Base.

Par contre, il se pose un problème par rapport à une variante, l'aspect sud de la chaussée. Une proposition semble être préférée par le groupe de réflexion, mais qui n'est pas définitive, avec une seule voie de circulation des voitures en direction des Cherpines et les deux voies de circulation pour les vélos et un trottoir pour les piétons.

Une autre variante consisterait à garder les deux voies de circulation des voitures et faire passer tout à fait autrement les vélos. Cela paraît logique, le chemin des Semailles viendrait relativement facilement en connexion avec la route du Grand-Lancy.

Ces deux variantes demanderaient des réflexions plus approfondies.

En venant du Petit-Lancy et Onex, la voie de circulation la plus probable pour les vélos serait le chemin de la Colline et l'avenue du Curé-Baud.

Nous avons ici l'insertion du tram par rapport au fait que le groupe de réflexion propose un pôle d'échange. Cela invite à réfléchir très profondément dans la mesure où les variantes qu'il propose risquent d'amener un changement par rapport au plan d'aménagement. C'est avec ce problème que la résolution est intervenue lors de la dernière séance. Ce périmètre est assez agrandi par rapport à ce que l'on pensait au départ et par rapport à ce qu'il est actuellement. Le problème est qu'il y a cette boucle de rebroussement du tram 12 qui n'est pas bidirectionnel. Cela invite à aménager un espace assez grand pour cela. Le tram 12 aura son terminus, donc il faut vraiment une boucle de rebroussement.

Deux variantes sont proposées :

La variante qu'on appelle la variante compacte qui ne vient pas chambouler les immeubles prévus. Cette variante fait de l'espace un centre important de transports publics, avec une antenne TPG, un point de mobilité douce, donc une station vélos avec éventuellement un atelier de réparation, un bâtiment pour les étudiants ;

Et l'autre variante, qui elle pose plus de problème car on parle d'une variante qui revisite le PDQ. On propose une galette commerciale qui est tournée vers le pôle d'échange et des immeubles qui se situent dans l'autre sens. Là, cela chamboule un peu le PDQ, mais cela n'est pas définitif.

Le représentant des TPG nous présente le fonctionnement du pôle avec la connexion des 12-15-21-22-23. Deux arrêts de passage du côté des bâtiments sont prévus pour le 15.

La cadence actuelle de 4' serait augmentée. Le tram 12 en provenance du Bachet stationnera pour son terminus selon 2 quais, il circulera avec une cadence de 3' – selon les circonstances trois véhicules pourront arriver.

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

Les connexions se feront dans un espace confortable et sécurisé. Le système prévu permettra de gérer les véhicules en panne et enfin il est indiqué que l'électricité utilisée aura un impact sur une moindre pollution et sur une moindre dangerosité.

Je tiens à redire qu'une réflexion importante doit se faire, parce qu'il y a un changement dans le PDQ. Et par rapport au trajet du tram sur l'avenue du Curé-Baud, la réflexion reste importante sur le carrefour Semailles-Palettes et par rapport à la circulation des vélos et le trafic automobile.

Mme FLOREY BARDET : si je peux me permettre, il s'agit d'un rapport et non de l'avis du groupe des Verts.

Mme RICHERT : ce n'est pas l'avis du groupe des Verts, j'ai transmis ce que j'avais retenu de la commission.

c) PLQ Surville – Présentation des conventions avec les promoteurs

=====

Mme RICHERT présente le sujet : la commission reçoit M. PIRKL et Mme JACQUIERY du Comptoir immobilier.

Cette dernière représente un certain nombre de propriétaires de parcelles. Ces propriétaires ne disposent pas de droits à bâtir en suffisance pour construire les immeubles prévus et souhaitent en acheter à la Ville de Lancy qui, elle, en possède un certain nombre qu'elle ne va pas réaliser sur ces parcelles. Des conventions ont été définies pour permettre l'engagement des uns et des autres. Les propriétaires souhaitent acheter environ 23'000 m2 de droits à bâtir, c'est-à-dire pour environ Fr. 16 millions.

En signant ces conventions, les propriétaires sont assurés de pouvoir construire des immeubles dès l'obtention des permis de construire.

Ces conventions indiquent le contexte, fixent le prix (défini par l'Office du logement), le nombre de mètres carrés concernés et la temporalité suivant l'affectation. Elles impliquent un engagement de chaque partenaire : la Ville a l'obligation de vendre ses droits à bâtir à un certain prix et les promoteurs ont l'obligation désormais de les acheter. Elles prévoient l'exécution des projets quel que soit le propriétaire. Pour autant, une clause de sortie est prévue dans le cas où un changement notable serait apporté au PLQ.

Les immeubles de logements seront réalisés rapidement, ceux commerciaux, administratifs, vont dépendre du marché.

Les propriétaires promoteurs s'engagent à acheter les droits à bâtir en versant un acompte à la Ville de Lancy de 5% dès l'entrée en force du PLQ et le solde lorsque les autorisations de construire auront été accordées. Pour les immeubles commerciaux, les promoteurs s'engagent à acheter la totalité des droits à bâtir avant 2023. Les affectations prévues ont ainsi la possibilité d'être modifiées.

Les propriétaires, représentés par Mme JACQUIERY, sont prêts à acquérir les droits à bâtir que la Ville de Lancy détient déjà.

Presque tous les immeubles situés le long de la route de Chancy pourront être construits sous réserve de quelques cas de servitudes qui expirent en 2020.

Séance ordinaire du 14 novembre 2013**d) Divers**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : pas de divers.

**9) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 30 octobre 2013 –
Rapporteuse : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****a) Attribution des logements de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : M. Bertrand REICH, membre du Conseil de ladite fondation et président de la sous-commission du logement, commission en charge de l'attribution des logements, explique que la fondation est régie par un règlement approuvé par le Conseil municipal qui permet de clarifier un certain nombre de procédures, notamment au niveau des procédures d'attribution.

La commission du logement est convoquée lorsque le bail d'un appartement est résilié afin d'étudier les dossiers. Ensuite la commission procède à un travail de sélection en fonction de critère de l'urgence sociale, de critère de la situation pour favoriser la mixité sociale au sein des immeubles également.

Concernant les logements d'utilité publique, l'Etat a le droit d'en attribuer 20 %. Toutefois la fondation en a été dispensée car l'Etat a pris en considération qu'il s'agit d'une fondation communale et que la Commune de Lancy est reconnue pour sa vocation sociale.

Le taux de rotation est relativement faible ; il y a eu cette année environ 10 logements à attribuer.

Concernant la demande d'un commissaire relative aux travaux de réhabilitation dans l'immeuble Etoile-Palettes, M. REICH répond que les travaux coûtant extrêmement cher, la fondation n'a, en l'état, pas prévu de proposer une réduction de loyer.

M. MIZRAHI : je demande l'ouverture du débat.

M. MARTIGNANO : je suis désolé, mais en lisant le règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy sur l'initiative des conseillers municipaux, à l'article 4.1.2 sur la question et l'ouverture des débats – il est indiqué : « *La question est une demande d'explication adressée oralement au conseil administratif sur n'importe quel objet ressortissant à l'administration municipale* ».

Ceci n'étant pas l'administration municipale puisqu'il s'agit d'une fondation, malheureusement, je ne peux accéder à votre requête.

M. MIZRAHI : excusez-moi, mais on a toujours eu la possibilité de demander l'ouverture du débat. Je ne comprends pas très bien cet article qui ne semble pas en lien avec cela. On a toujours pu ouvrir le débat, si une majorité l'accepte, sur une information. Je ne vois pas où est le problème. Cela s'est toujours fait comme cela.

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

M. ANNEN : je ne suis pas contre l'ouverture du débat seulement si cela concerne le point « Attribution des logements de la Fondation communale immobilière de Lancy », et aucun autre dossier – je vois bien où M. MIZRAHI veut en venir – puisque, comme l'a dit le Président on doit pouvoir demander au Conseil municipal des points qui ressortent directement de l'administration, ce qui n'est pas le cas, si nous parlons d'un autre sujet, sujet pour lequel la Fondation sera totalement ouverte à toutes questions que les conseillers municipaux voudront bien nous poser.

Si c'est pour le point qui concerne l'attribution des logements, il n'y a aucun problème, si c'est pour une autre question, je demanderai que l'on applique le règlement.

M. FAVRE : je partage totalement votre avis, c'est un sujet extérieur au Conseil municipal. On peut s'exprimer sur la Fondation lorsqu'on vote les comptes de la Fondation. A ce moment-là lorsqu'on votera les comptes, M. MIZRAHI pourra venir avec la proposition qu'il veut, il pourra ouvrir le débat comme il veut, il en aura le droit. Mais venir là, à froid, sans que l'on soit prêt, parler de choses très importantes qui concernent les loyers des gens, c'est inadmissible. Je suis absolument opposé à ce qu'on ouvre le débat ce soir, on n'y est pas préparés. Si c'était vraiment un débat public où il était indiqué « résolution » ou autre chose, on pourrait vraiment se préparer, fournir des chiffres et répondre très clairement. Mais là, venir parler des loyers des gens, cela n'est pas correct aussi bien pour nous que vis-à-vis des locataires.

M. MIZRAHI : premièrement, je trouve que c'est vraiment l'hôpital qui se fiche de la charité. Le PDC étant le spécialiste n°1 toute catégorie pour balancer des motions ou des résolutions à la dernière minute, je trouve quand même un peu fort de café de venir me reprocher quelque chose que je n'ai pas encore fait parce que j'ai demandé l'ouverture des débats sur un point qui a été traité à la Commission des affaires sociales.

Je constate malheureusement que ce débat est de toute façon en train d'avoir lieu. Le but n'est pas de prolonger ni de faire de débat de fond, mais simplement de dire la surprise et de relever, puisque cela n'a pas été relevé dans le rapport, que cette question doit être traitée à la Commission des finances et de la gestion des immeubles locatifs, puisque c'est cette commission-là qui est matériellement compétente et c'est à cette commission-là que notre Conseil municipal a renvoyé cet objet.

Comme il est indiqué dans le procès-verbal, cette question devra être reprise à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs et je trouve que le fait de mener ce débat à la Commission des affaires sociales est une manœuvre pour simplement éviter un débat qui devait avoir lieu à la Commission des finances. Dans sa fonction de surveillance de notre fondation immobilière, la question, qui est sortie dans la Tribune récemment sur les réductions de loyers dues à des travaux et qui a également été soulevée à la Commission des affaires sociales, devrait être traitée à la Commission des finances parce que c'est cette commission-là qui est compétente.

M. MARTIGNANO : nous étions juste dans la discussion de savoir si on allait ouvrir le débat ou pas, mais je sens que le débat a largement dépassé la question de l'ouverture du débat. Que faisons-nous ? Je vous propose de continuer ou de voter sur l'ouverture du débat.

M. ANNEN : on ne peut pas voter une ouverture des débats qui est contraire au règlement. Comme l'a dit M. MIZRAHI, je vous rappelle qu'il y a des présidents de commissions, et que lorsqu'on a discuté de cela au Conseil municipal, c'était renvoyé à la Commission des affaires sociales. Maintenant, vous avez tout à fait la possibilité de demander au président de la Commission des finances qu'il convoque un représentant de la Fondation pour parler de ces choses-là en commission. Mais je ne vois pas pourquoi on voterait un point qui est contraire au règlement. Il n'y a donc même pas besoin de se prononcer sur cette demande d'ouverture du

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

débat puisque M. MIZRAHI confirme l'orientation de ces débats. On reprendra volontiers le débat à la Fondation si la Commission des finances veut qu'on aborde cela et on viendra expliquer toute cette problématique que M. MIZRAHI voit dans les journaux et dont il ne connaît pas la moindre des choses.

M. FAVRE : j'aimerais répondre à M. MIZRAHI qui attaque mon parti de façon tout à fait honteuse. Le 13 mars 2008, il s'était opposé à la création de la Fondation communale. S'il veut dire qu'on est les rois de la résolution à la dernière minute et refaire l'historique, moi je peux le faire aussi. Par contre, il faut voter sur le fait d'ouvrir le débat ou pas.

M. MARTIGNANO : absolument. La dernière personne qui a demandé la parole est Mme FLOREY BARDET.

Mme FLOREY BARDET : il y a quelque chose qui me choque, c'est qu'en Commission des affaires sociales, les Socialistes ont deux commissaires. Ils n'ont pas ouvert une seule fois la bouche. Si à deux ils n'en sont pas capables et que maintenant M. MIZRAHI a quelque chose à dire, ce n'est pas un problème, la commission est entièrement à l'écoute. Cependant, il y a un représentant du parti socialiste à la fondation, pourquoi ce représentant ne transmet-il pas les questions qu'aurait le groupe socialiste à poser. A ce moment-là, en commission on pourrait en parler, mais attendre la plénière pour faire un petit caca nerveux, je ne suis pas d'accord.

M. MATHIEU : 078 645 82 05, c'est le numéro de téléphone pour que le vice-Président de la Commission des finances téléphone au Président de la Commission des finances pour que l'on passe cela en Commission des finances.

M. MIZRAHI : je suis quand même un peu surpris par ce que j'entends, car il y a eu un vote de ce Conseil municipal lors de la séance du 30 mai, comme cela a été indiqué - contrairement à Mme FLOREY BARDET, je ne violerai pas le règlement en révélant ce que les uns et les autres m'ont dit ou pas dit en commission - comme l'a relevé un commissaire - je ne dirai pas s'il est socialiste ou d'un autre parti - ce Conseil municipal, lors de la séance du 30 mai, a décidé de renvoyer cet objet à la Commission des finances. Ce n'est pas au vice-Président de téléphoner au Président. Il y a un renvoi qui a été décidé, le reste devrait suivre sans qu'il soit nécessaire de reprendre l'initiative.

Quant au débat de la création de cette fondation, il ne s'agit pas ici de refaire le débat, il s'agit simplement de voir comment ce Conseil fonctionne. Si nous n'avons plus notre mot à dire, effectivement nous devons faire le débat, mais visiblement nous avons encore notre mot à dire et je m'en réjouis. Pour le reste, vu que le débat a eu lieu, je renonce à demander l'ouverture du débat.

b) Résolution du groupe MCG « Création d'un espace/parc public aux Morgines »

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : le Conseil administratif a mandaté le bureau d'architecte CJ Architectes pour réfléchir au potentiel des parcelles concernées par la résolution du groupe MCG que le Conseil municipal a renvoyé à la Commission des affaires sociales.

MM. JUILLARD et CEGLINSKI expliquent que deux parcelles situées entre l'avenue des Morgines et l'avenue du Bois-de-la-Chapelle sont concernées. La première parcelle - qui serait divisée en 3 zones - est un terrain en friche, elle a une surface d'environ 1500 m². La deuxième parcelle est la parcelle du terrain d'aventure dédié aux enfants du quartier.

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

L'idée serait de conserver les arbres séculaires et la zone verte existante afin de créer un lieu de rencontre et d'échange, en installant une toile pouvant abriter une quarantaine de personnes ainsi qu'une guérite pour la distribution de boissons et d'en-cas. Des points d'eau pourraient être aménagés dans la zone verte. On pourrait également envisager une extension de la bergerie du Parc Aventure. Il pourrait également être envisagé d'insérer un jardin potager dans l'extension du parc aventures.

Concernant la cinquantaine de places de stationnement, elles ne seront pas supprimées, par contre il est possible leur nombre soit réduit. Les habitants du quartier semblent être favorables à la création d'un espace de rencontre dans le parc et il s'agira d'être attentif quant aux éventuels problèmes de nuisances en mettant en place des actions préventives.

Il serait maintenant souhaitable qu'une enquête auprès des habitants soit menée afin d'évaluer leurs attentes de manière précise. Il s'agira ensuite d'élaborer un projet d'aménagement du parc sur la base de l'étude présentée par le bureau d'architectes qui devrait être présentée ensuite en séance conjointe de la commission des travaux et de la commission des affaires sociales dans le but d'ouvrir un crédit d'étude.

c) Résolution du groupe socialiste concernant la loi du 17 mai 2013 modifiant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29 – 10636)

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : la commission assiste à une présentation de la loi J6 29 et de son règlement d'application, présentation faite par Mme Kunz, directrice du service d'autorisation et de surveillance pour l'accueil de Jour – le SASAJ.

La loi J6 29 a trois buts principaux : 1) renforcer l'offre des places d'accueil, 2) s'assurer de la qualité des prestations offertes 3) régler la répartition du financement entre canton, commune et parents.

Son champ d'application s'étend aux structures d'accueil de la petite enfance, à savoir les crèches – ouvertes 225 jours par an soit 45 semaines, plus de 8 heures par jour et offrant des prestations de repas et de sieste aux enfants ; les jardins d'enfants et garderies – ouverts moins de 225 jours par an et qui n'offrent pas de prestation repas.

A partir de février 2010, de nombreux objets politiques ont touché le domaine de la petite enfance, notamment le projet de loi 10636 déposé par le parti démocrate-chrétien.

Les modifications induites par ce projet de loi portent sur trois points :

- 1) Le statut du personnel : les structures privées devront respecter la convention collective de travail pour leur personnel, convention qui sera approuvée par la commune concernée
- 2) La dotation en personnel
- 3) Le taux d'encadrement

Un référendum a été lancé en juin 2013 afin de garantir le maintien de la sécurité de l'encadrement et du taux d'encadrement actuel.

Depuis le dépôt de la résolution, la date de votation populaire sur le référendum a été fixée au 9 février 2014, dès lors la commission propose de geler la résolution puisqu'elle n'a plus lieu d'être en l'état.

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

M. MIZRAHI : sans demander l'ouverture du débat, j'aimerais dire, puisque cela n'a pas été souligné, que nous nous réjouissons que cette résolution soit reprise si nécessaire, si la loi devait être acceptée. Sinon, si la loi devait être refusée, nous nous en réjouissons également.

d) Divers

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : une commissaire demande à recevoir un ou une assistante sociale de l'Hospice général afin d'avoir une explication sur le fonctionnement de l'Hospice et le lien avec Lancy. Ce point sera repris lors d'une prochaine commission.

Une commissaire est étonnée que la Commission des affaires sociales n'ait pas été informée de la réintégration des résidents dans le nouveau bâtiment « point virgule ».

Concernant l'inauguration des logements d'urgence suite aux travaux, les commissaires vont prochainement recevoir une invitation.

Une commissaire souhaite traiter lors d'une prochaine commission une information relative aux nouvelles directives que le DIP souhaite mettre en application dans les écoles primaires, à savoir entre autres, que toute personne – à l'exception des parents - accompagnant une classe en sortie devra fournir un certificat de bonne vie et mœurs. Ce point sera repris prochainement.

**10) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 10 octobre 2013 - Rapporteuse : Mme Bénédicte MARMY****a) Achats responsables : présentation de la problématique par Mme Véronique DIEBOLD,
Service cantonal du développement durable**

=====

Mme VERGAIN, en l'absence de Mme MARMY, présente le sujet : M. RENEVEY présente le sujet en expliquant que Mme DIEBOLD, du service cantonal de l'environnement, vient présenter le sujet des achats responsables car la Ville de Lancy vient de travailler avec.

Mme DIEBOLD explique qu'il n'y a pas de définition universelle pour les achats responsables. C'est une démarche globale qui prend en compte les impacts environnementaux et sociaux.

Le Canton a mis à disposition un guide des achats responsables avec diverses fiches.

Mme DIEBOLD, en réponse à une question du président, explique que le Canton n'a pas de contrôle sur les communes, il est là pour aider et non pour sanctionner.

Mme BRICHART précise qu'il ne faut pas tout bouleverser d'un coup car la commune agit déjà énormément dans ce domaine.

Séance ordinaire du 14 novembre 2013**b) Agenda 21 : thématiques prioritaires pour 2013-2014**
=====

Mme VERGAIN, en l'absence de Mme MARMY, présente le sujet : Mme BRICHART explique les objectifs pour la Ville de Lancy :

- Mobilité énergie, en gardant une administration exemplaire sous le label Lancy Cité de l'énergie.
- Education et sensibilisation, en sensibilisant les enfants aux économies d'énergie.
- Nature et paysage. Cet objectif tourne autour de l'Aire car il a été découvert des espèces d'oiseaux nicheurs disparus dans le canton.
- Solidarité social. Il s'agit de projets menés avec le service social comme en 2012 avec l'action aux Palettes avec la collaboration des SIG.

Suite à une question, Mme BRICHART répond que pour sensibiliser la population à ne pas emprunter la voiture, la commune fait un rabais de Fr. 100.-- sur l'abonnement TPG et il y a une subvention cantonale de Fr. 250.-- pour l'achat d'un vélo électrique.

Pour les vols de vélo, elle répond que l'on peut le faire graver à la fourrière.

c) Création de quatre points de récupération dans le quartier des Pontets et agrandissement du point de récupération du Bachet – Crédit d'investissement (Fr. 512'000.--)
=====

Mme VERGAIN, en l'absence de Mme MARMY, présente le sujet : M. RENEVEY explique que, pour le nouveau quartier, une demande de déchetterie enterrée est demandée à l'autorisation de construire mais pour les anciens, cela est plus compliqué avec les différences de propriétaire.

Le quartier des Pontets abrite plusieurs milliers d'habitants et à certains endroits, faute de tri, les rats sont venus s'installer. La situation sanitaire devient grave.

C'est pourquoi la Ville de Lancy souhaite implanter 4 nouveaux centres de tri enterrés et d'agrandir un point existant.

Le quartier disposera donc d'un gros point central de récupération au chemin des Pontets 31 avec 8 bornes.

Le long du chemin des Pontets, il y aura 2 points de récupération avec 6 bornes car les sous-sols sont encombrés.

Le dernier point se trouvera au bout du chemin des Pontets vers le chemin de Pesay.

Le service de l'environnement et des sports propose d'effectuer ces travaux pour la somme de Fr. 512'000.--, la somme de Fr. 650'000.-- est prévue au budget des investissements.

Le président demande si les composts seront hermétiques afin d'éviter les ruissellements.

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

M. STAEMPFLI répond que dans le projet l'idée serait que les containers soient enterrés, mais il y a des problèmes d'odeur.

Pour l'instant, le service se dirige plutôt vers un container plastique à l'extérieur.

Un commissaire remarque que l'un des points de récupération va faire disparaître des places de parc, les places « handicapé » vont être déplacées.

Le crédit d'investissement a été accepté à l'unanimité.

M. TOMASELLI : le groupe MCG est favorable à la création de ces quatre points de récupération. Nous espérons juste, comme il a été dit, que les deux places supprimées se trouvant au point de collecte no 2 soient remplacées sur le même lieu.

M. BONFANTI : les Verts aussi se réjouissent de ces points de récupération et se réjouissent aussi de la politique de la Ville de Lancy par rapport à la gestion des déchets.

L'arrêté 7c) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

d) Divers

=====

Mme VERGAIN, en l'absence de Mme MARMY, présente le sujet : pas de divers.

11) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. MARTIGNANO : avant de vous laisser la parole je vous rappelle que ce point s'appelle « Propositions individuelles et questions » et non pas débat philosophique ou politique, sinon il y aura des réprimandes.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée.

La séance est levée à 21h25.

La Secrétaire :

Carole ESTOPPEY

Le Président :

Philippe MARTIGNANO

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 14 novembre 2013

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.